



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Présents : Yvan AUGER, Benoit PIARD, Jocelyne CART-LAMY, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Laurent BLONDEAU, David COLANGE, Catherine COUANON, François FENIET, Jean-Marc FONTANEZ, Michel GOYARD, Corine PACOREL, Mikaël REFLOC'H, Laurianne SCHOFF.

Absents : Joël GINDRE, Régis MOREAU.

Absents excusés : Christian BRUNEEL (pouvoir à Y. AUGER), Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE (pouvoir à J-M. FONTANEZ).

Secrétaire de séance : Catherine COUANON.

Monsieur le Maire demande la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour, les points suivants :

- Tarifs / Badges de ski
- Précision sur différents loyers.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du 28 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2) Tarifs / Badges de ski

Le Maire propose de reprendre une délibération avec tous les tarifs de badges et de modifier la régie de recettes de façon à ce que le Duchet puisse vendre des badges. Nomination des régisseurs : Lydie BAILLY et Myriam CHEVALIER DOLE. Accord à l'unanimité

3) Précision sur différents loyers

- Le logement T5 au Chalet des Janiers est loué à la famille de M. Vincent CHARPENTIER, à compter du 1^{er} décembre 2018, pour 482.93 € de loyer et 20 € de provisions pour charges. Dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer.
- Le logement T5 à Prénovel de Bise est loué à Madame Eloïse BONED et Madame Caroline DUGOIS, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour 490 € de loyer, 20 € de provisions pour charges et dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer.
- Monsieur le Maire explique la situation de M. et Mme CHIPEAUX qui ont acheté l'ancienne auberge de Chaux-des-Prés, mais ne peuvent pas en prendre possession avant le 9 novembre 2018. Avant de libérer leur maison pour fin octobre, ils se trouvent pendant 10 jours, avec de jeunes enfants, sans hébergement.
Par conséquent, à titre exceptionnel, pour dépanner cette famille, la Basse leur est louée pour un forfait, charges comprises, de 200 €, du 29 octobre au 9 novembre 2018.

4) Eventuelle commune nouvelle avec Villard sur Bienne

Monsieur AUGER explique qu'il a été sollicité par le Maire de Villard sur Bienne, pour réfléchir à la fusion des 2 communes.

Après avoir exposé la situation aux conseillers de Nanchez, une réunion a été organisée avec les deux conseils municipaux, le 15 octobre dernier, à Nanchez.

Il ressort de cette entrevue qu'un certain nombre de conseillers seraient enclins à former une collectivité plus importante, de façon à avoir plus de poids dans les futures structures qui pourraient être imposées dans un avenir proche (fusion de communautés de communes).

La commune de Villard sur Bienne compte 187 habitants, 1 020 hectares, dont 400 ha de forêt en continuité avec celle de Chaux-des-Prés. Elle ne manque pas d'attrait touristique, avec un accès à la Bienne. Elle dispose d'une école et d'une garderie.

Monsieur le Maire précise que le calendrier est serré du fait des échéances municipales en 2020 : Aucune fusion ne sera autorisée par le Préfet dans le courant de l'année 2019. Par conséquent, dans l'hypothèse où les deux conseils municipaux délibèrent favorablement, la date d'effet de la fusion serait le 1^{er} janvier 2019.

De plus, les deux communes appartenant à deux communautés de communes différentes, le Préfet doit recueillir l'accord d'au moins la moitié des communes constitutives représentant au moins la moitié de la population, pour début décembre, de façon à ce que les services préfectoraux instruisent le dossier et préparent l'arrêté.

Après discussion, il est proposé un vote à bulletin secret. Le résultat est le suivant :

- Non : 4
- Oui : 9
- Blancs : 3

A une majorité de 9 voix, pour, le Conseil Municipal décide de la fusion avec la commune de Villard sur Bienne.

5) Questions diverses

L'inauguration des cimetières et des travaux des Janiers est fixé au 23 novembre à 14h et sera reportée en cas de temps diluvien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait à Nanchez, le 5 novembre 2018.

Le Maire,
Yvan AUGER